

Procédure de réclamation

Pour rappel : "une réclamation est une action visant à faire respecter un droit, ou à demander une chose due, recueillie par écrit".

Si vous vous trouvez dans ce cas de figure, vous pouvez adresser vos réclamations directement à la **coordinatrice de la formation professionnelle par mail à contact@cabv.com** qui mettra tout en oeuvre pour vous apporter une réponse.

Merci de préciser le dysfonctionnement identifié, date, lieu, personnes concernées, conditions éventuelles de survenue du dysfonctionnement...

Suite à votre réclamation :

- nous accuson réception de votre demande dans les 72 heures ouvrables,
- nous analysons votre demande dans un délai de 8 jours et évaluons sa recevabilité,
- nous vous informons de sa recevabilité.

Si votre demande est recevable, nous traitons votre réclamation et vous tenons informer des résultats dans un délai maximum d'1 mois.

Les informations mentionnées dans votre réclamation sont enregistrées dans un fichier informatisé au CABV et seront conservé dans le cadre de la démarche qualité.

Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela nous est nécessaires dans le traitement de votre réclamation.